

même titre qu'il accepte les droits et les avantages de cet état, mieux c'est pour tous les intéressés. Je le répète, en proposant cet amendement à la loi sur l'Immigration, je n'y vois aucun caractère coercitif. Son dessein est de susciter plus d'intérêt et d'enthousiasme parmi nous, pour augmenter le nombre de Canadiens enthousiastes chez nous.

M. John Decore (Vegreville): J'ai quelques observations à formuler au sujet de la modification que l'on propose de faire subir à la loi sur l'Immigration. En écoutant l'honorable député qui a proposé la modification, j'ai pensé que son intention première était que les nouveaux arrivants soient plus nombreux à obtenir la citoyenneté canadienne le plus tôt possible; sentiment bien compréhensible puisqu'il est partagé par bien des députés. Nous aimons que les nouveaux immigrants deviennent des Canadiens, qu'ils assument les responsabilités et les obligations des citoyens Canadiens et qu'ils en partagent les avantages.

Si je lui sais gré de ses intentions, je ne peux approuver ses méthodes. D'après la note explicative, la modification proposée rendrait obligatoire...

M. MacKenzie: Je n'aime pas le mot "obligatoire". Je le regrette.

M. Decore: Cela obligerait l'immigrant à demander un certificat de citoyenneté dans l'année qui suit l'acquisition du titre de domicile, sinon il perdrait ce titre pour une autre période de cinq ans. L'honorable député a dit que cette disposition ne forçait pas le nouveau venu à devenir citoyen. Je pourrais l'admettre avec lui mais elle implique de la coercition. En effet, le nouveau venu serait assujéti à cette peine. On pourrait aussi bien y avoir une peine: s'il ne formule pas sa demande en dedans de l'année dont il est question, il devra attendre cinq autres années.

Si la modification est adoptée, je pense que plus de nouveaux venus deviendront citoyens canadiens. Cependant, est-ce là ce que nous voulons? Nous voulons certainement que les nouveaux venus deviennent citoyens canadiens mais voulons-nous recourir à quelque forme de coercition obligeant ceux qui n'ont pas fait leur demande dans un certain délai à attendre cinq autres années? Si nous recourons à cette méthode, un plus grand nombre feront leur demande. Ainsi l'objectif que l'honorable député a en vue serait atteint dans une certaine mesure.

Je pense que cette façon d'agir viendrait à l'encontre d'un principe très important dont s'inspire notre mode de vie. C'est tout simplement ceci. Dans une démocratie, nous devons respecter la liberté de conscience du particulier. Tout comme la foi religieuse

[M. MacKenzie.]

est affaire de conscience, la citoyenneté devrait aussi dans un pays démocratique être affaire de conscience. La citoyenneté n'est pas une marchandise qu'on vend. On ne devrait pas exercer de pression pour forcer les gens à se conformer. Tous ceux qui arrivent dans notre pays veulent, un jour ou l'autre, devenir citoyens canadiens, mais cela dure un certain temps. Voici ce que veut un nouveau venu: d'abord, il souhaite arriver à la sécurité économique. Il veut aussi se faire accepter par la société de la localité où de la région où il vit.

Nous savons tous, je crois, qu'il n'y a pas longtemps encore, nous ne réussissions pas très bien à faire valoir auprès des Canadiens l'esprit de civisme. Au début de la colonisation de l'Ouest, on disait à bien des gens qu'ils devraient se faire naturaliser Canadiens parce que c'était la seule manière d'obtenir le droit inaliénable de propriétaire, ou le titre de leur ferme. Ce n'était sans doute pas la bonne façon de présenter cette grave question. Il me semble qu'on a pris des mesures très importantes dans ce sens. Nous nous rendons de mieux en mieux compte de nos devoirs en tant que citoyens canadiens.

A l'heure actuelle, le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration fait, avec l'aide de certaines de nos organisations telles que l'*Imperial Order of Daughters of the Empire* un excellent travail en tâchant de renseigner les nouveaux venus sur la vie au Canada, sur sa géographie, ses langues et ses conditions économiques. En second lieu, ils font de leur mieux pour lui faire chaleureusement et amicalement sentir qu'il est désirable, que nous avons besoin de lui et qu'il est un des nôtres. Il se peut que nous ne fassions pas assez. Nous devrions probablement faire davantage dans ce sens; mais, à mon avis, si cette proposition d'amendement est adoptée, elle n'améliorera pas la situation.

L'honorable député a parfaitement signalé que bien des immigrants qui nous sont venus de la région de l'Europe où il y avait de l'agitation, où ils se trouvaient dans des camps de déportés et où ils étaient apatrides, désiraient vivement obtenir leur certificat de citoyenneté aussi tôt que possible en arrivant sur nos rives, parce qu'ils auraient quelque chose qu'ils ne pouvaient avoir dans les autres endroits d'où ils se sont enfuis. Mais c'est un fait que certains de ces autres immigrants sont venus de la Hollande. N'oublions pas que ces gens viennent d'un autre pays. Ils ont été fidèles à leur reine et ils ont aimé les conditions d'existence de leur pays, quelles qu'elles aient été. Ils étaient enracinés dans leur pays et, une fois rendus dans un nouveau pays, il faut un certain